



Greater Moncton Sewerage Commission
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton



RAPPORT ANNUEL **2013**

TABLE DES MATIÈRES

1. Retour sur le passé	3
2. Rapport du président	4
3. Rapport du secrétaire	5
4. Rapport du directeur général	6
4.1 Aperçu sur 2013.....	6
4.2 Plan stratégique 2014 à 2018.....	8
4.3 Actifs existants et état	9
4.4 Traitement des eaux usées	10
4.5 Compostage	11
4.6 Ressources humaines et planification de la relève	13
4.7 Information du public	13
4.8 Programme de travaux d'immobilisation	14
4.9 Traitement biologique avancé des eaux usées	15
4.10 Installation de compostage	17
4.11 Durabilité énergétique	17
5. Rapports des comités	18
5.1 Comité sur les ressources humaines	18
5.2 Comité sur les finances et la gouvernance	18
5.3 Comité de direction.....	19
5.4 Comité technique	19
6. Rapport du trésorier	20
7. Membres de la commission	21
8. États financiers vérifiés pour 2013	23

1. RETOUR SUR LE PASSÉ

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) a été créée par décret en 1983 selon un modèle établi dans un rapport d'expertise par Boyd A. Touchie Engineering Ltd et par Anderson Associates Limited, après consultation des trois municipalités et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La CÉEUGM a ensuite été chargée de mettre en œuvre un plan directeur conformément aux indications de l'étude. Entre 1983 et 1995, la CÉEUGM a supervisé la construction d'un réseau de 35 km d'égouts de collecte recevant plus de 80 émissaires d'eaux usées non traitées, la construction d'un poste de pompage majeur et de huit postes de pompage secondaires, la mise en œuvre d'un système de traitement primaire évolué et la mise en œuvre d'un Programme de gestion des biosolides à long terme et durable comportant un nouveau système de compostage innovateur.

La CÉEUGM s'est avérée être un modèle efficace pour ses trois communautés membres et a démontré sa capacité de collaboration et son efficacité.

Ses actifs sont bien gérés, bien entretenus et libres de toute dette. Sous la direction de Bernard LeBlanc, ing., directeur général, l'équipe d'exploitation et d'entretien continue à répondre aux attentes actuelles et à anticiper les besoins à venir.

En 2012, le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU-2012) a été adopté en vertu de la Loi sur les pêches. Ce règlement définit les exigences de conformité relatives aux effluents des installations de traitement des eaux usées et exige que la CÉEUGM s'y conforme d'ici à 2020.



Photo aérienne des installations de traitement des eaux usées de la CÉEUGM, à Riverview.

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT

J'ai indiqué, l'année dernière, que 2012 avait été une année de changements pour la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. L'année 2013 a été une année de consolidation et de mise en œuvre.

- Les changements apportés par la Province à la Loi sur l'assainissement de l'environnement, qui a été adoptée en 2012, ont entraîné, en 2013, de nombreux changements en matière d'exploitation et de gouvernance.
- Le Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU) a mis en branle de très importants projets d'immobilisations qui devront être achevés avant 2020.
- Le programme d'immobilisations de 120 millions de dollars sur 15 ans, qui a été établi en 2012, a été recentré sur la mise à niveau à court terme de l'installation de traitement des eaux usées pour en faire une usine de traitement biologique. Le travail de planification et de conception de cette installation a commencé.
- Une réserve de capitaux de 26,8 millions de dollars a été établie afin de pouvoir mener à bien le programme d'investissement prévu.
- La structure organisationnelle proposée en 2012 a été mise en œuvre.
- Ayant à sa tête un nouveau directeur général, la Commission a continué à renforcer aussi bien ses responsabilités en matière de gouvernance que celles du personnel d'exploitation et administratif.
- L'année s'est terminée dans les limites du budget fixé et avec un excédent de 4,8 millions qui intégreront les réserves de capital.
- Une étude visant à préparer les 30 prochaines années de la Commission a été achevée cette année, avec des recommandations sur la structure juridique de la CÉEUGM, les questions de gouvernance et de transparence ainsi que son organisation. Cette étude aborde également l'évolution du système de collecte de la CÉEUGM, les objectifs prévus en matière de traitement des eaux usées, et formule des recommandations quant à une répartition des coûts entre tous les intervenants.
- Des mesures ont été prises pour améliorer la communication avec l'ensemble des parties concernées au niveau municipal, provincial et fédéral. Les procès-verbaux des réunions ont été publiés sur le site web de la CÉEUGM. La transparence s'est considérablement renforcée. Un plan d'information et de participation du public a été élaboré et des recommandations ont été formulées sur l'image de marque de la Commission dans

le cadre d'un projet entrepris par XYZ Stratégie-Communication, Bricor Communications et Branch Graphic Design.

- La construction du nouveau centre d'opération au site de compostage a considérablement avancé, et la construction d'une nouvelle aire de compostage est en cours afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande en la matière.
- La mise en œuvre de la Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme de la Commission a progressé grâce à l'acceptation d'un rapport d'études conceptuelles sur une station de traitement secondaire d'élimination biologique des nutriments.

Voici ce que nous prévoyons pour 2014 :

- Achèvement des travaux de conception technique préliminaire et détaillée en vue de commencer en 2015 la modernisation de l'installation de traitement des eaux usées pour un montant prévu de 60 millions de dollars.
- Projets d'immobilisations de 8 millions de dollars.
- Ajout de fonds supplémentaires aux réserves de capital afin de pouvoir faire face aux exigences au-delà de 2014.
- Hausse annuelle des tarifs ne devant pas être supérieures à l'inflation.

Je remercie spécialement les intervenants (la ville de Dieppe, la ville de Moncton et la ville de Riverview) ainsi que les commissaires et le personnel de la CÉEUGM, qui m'ont aidé, ainsi que la CÉEUGM, à améliorer de façon considérable l'usine et son exploitation en 2013. Je tiens à remercier particulièrement Doug Baker, trésorier, qui a quitté la Commission en 2013, après de nombreuses années de service.

Respectueusement soumis

Winston Pearce, ing.
Président

3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) a connu une année pleine d'activités en ce qui concerne la gouvernance et l'administration de ses activités.

Les commissions comme la CÉEUGM sont régies par la Loi sur l'assainissement de l'environnement du Nouveau-Brunswick, que le projet de loi 56 a permis de modifier en 2012. La même année, un nouveau règlement fédéral a été adopté dans le cadre de la Loi sur les pêches pour fixer de nouvelles exigences en matière d'effluents auxquelles la CÉEUGM doit se conformer d'ici à 2020.

Fin 2012 début 2013, la CÉEUGM a reçu deux rapports qu'elle avait commandés sur :

- les ressources humaines et la structure organisationnelle (Battah & Associés);
- le développement et la propriété des actifs d'acheminement des eaux usées, en vue de préparer les 30 prochaines années de la Commission (Wastewater Conveyance Asset Development and Ownership Study – Preparing the Commission for Its Next 30 Years) (Crandall Engineering Ltd).

Ces deux études recommandent des modifications à la structure organisationnelle ainsi que des améliorations en matière de gouvernance. Les membres de la Commission ont étudié ces rapports et mis en branle un certain nombre de changements. L'un des principaux changements se rapporte à la création de deux nouveaux postes, celui de directeur général et celui de directeur des finances et de l'administration, axés sur les aspects opérationnels des activités de la CÉEUGM. D'autres changements ont concerné la modification de la structure organisationnelle ainsi que la direction du Comité technique par le directeur général plutôt que par la Commission elle-même, en raison de son contenu, lequel est plus lié aux opérations qu'au contrôle de la Commission.

En outre, la CÉEUGM a mis sur pied un Comité de direction composé du président, du secrétaire et du trésorier, et dont la principale fonction est de se rencontrer chaque mois afin de préparer les réunions ordinaires de la Commission.

Des comités ont été mis en place pour superviser les divers aspects de la gouvernance et des opérations. Il s'agit de :

- Comité des finances et de la gouvernance
- Comité des ressources humaines
- Comité de direction

Le règlement no 1 de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton a été modifié pour permettre de déléguer certaines responsabilités à la direction. De plus, des efforts importants ont été faits pour élaborer un plan stratégique quinquennale qui établit les exigences en matière de conformité et de réglementation en tant que priorités absolues de la CÉEUGM.

Les prochaines années seront critiques pour la Commission, car celle-ci axera ses efforts sur son mandat afin de pouvoir répondre à la fois aux exigences des intervenants et à celles de la nouvelle réglementation.

Il convient également de noter que Chanel Michaud a agi à titre de secrétaire et de trésorière jusqu'en juillet 2013, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée de Clarence Sweetland.

Respectueusement soumis

Clarence Sweetland
Secrétaire

4. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 APERÇU POUR 2013

Le 3 juin 2013, j'ai intégré le nouveau poste de directeur général de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. Dans le cadre d'un plan initial de 90 jours, j'ai pu acquérir une meilleure compréhension des forces et des défis de la Commission, des compétences et des lacunes du personnel, ainsi que des besoins et des souhaits de la Commission et des intervenants.

L'objectif initial était de poursuivre les principales priorités déjà en cours. Il s'agissait de :

- l'embauche d'un analyste financier pour l'élaboration du budget 2014;
- l'élaboration d'un plan stratégique sur cinq ans;
- l'embauche d'un expert-conseil en marketing et en communication pour un projet de participation du public, d'information et de commercialisation du compost.

Suite à ces activités, la direction - avec la Commission - a été non seulement en mesure d'élaborer un plan stratégique allant de 2014 à 2018, mais également de le présenter aux trois conseils municipaux dans le cadre du travail de révision du budget 2014. Le présent rapport contient des détails sur ce très important document.

L'un des éléments essentiels du plan stratégique est la révision des priorités liées aux activités, de sorte que se conformer au nouveau règlement fédéral en matière d'effluents d'ici à 2020 est devenu **la priorité et l'objectif** par excellence de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton.

La capacité de collaborer avec ses partenaires municipaux pour s'assurer de répondre à leurs attentes et à leurs besoins à long terme constitue un élément clé de la réussite de la CÉEUGM. À cette fin, la Commission a mis sur pied un comité technique qui se réunit chaque mois avec les ingénieurs municipaux en chef. Cette initiative a été essentielle pour que la CÉEUGM puisse prendre conscience de ses priorités et mette l'accent sur ces dernières. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les municipalités d'avoir soutenu cette initiative. Je tiens en particulier à remercier Jack MacDonald, Jacques LeBlanc et Michel Ouellet pour leur participation et leur précieuse contribution aux réunions du Comité technique.

Le personnel de la CÉEUGM a de plus joué un rôle de premier plan. En effet, ses compétences techniques ainsi que sa volonté de prendre part à la nouvelle orientation et d'amorcer des changements ont été essentielles au respect des délais que nous avons établis ainsi qu'à l'obtention des résultats souhaités.

Outre son travail habituel, les réalisations du personnel pour 2013 sont les suivantes :

- Mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018
- Mise en œuvre du budget 2014, du Plan d'immobilisations et du Plan d'immobilisations sur 20 ans
- Création et mise en place du premier guide de l'employé de la CÉEUGM (politiques sur les ressources humaines)
- Création et mise en place du premier manuel de sécurité de la CÉEUGM
- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication de la CÉEUGM
- Demande de propositions et attribution d'un contrat de soutien informatique
- Demande de propositions et attribution du projet d'approvisionnement et de mise en œuvre du logiciel comptable Sage 300
- Appel d'offres et attribution du contrat de construction d'une troisième aire de compostage
- Lancement d'une demande de propositions relative à la conception préliminaire, aux coûts et à la conception détaillée d'un processus de traitement secondaire pour l'élimination biologique des nutriments

L'année 2013 a de plus été marquée par des changements importants liés à la planification de la relève des employés, au recrutement et aux départs à la retraite. Après quelques années de restrictions en matière d'embauche, la CÉEUGM a dû s'assurer d'avoir, pour les dix prochaines années, suffisamment d'employés pour non seulement se préparer aux importantes activités de construction et de modernisation, mais également pour combler les prochains départs à la retraite, conséquence du vieillissement du personnel. En outre, suite à la mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle, nous avons dû nous assurer que les postes nouvellement créés (p. ex. pour les finances et la comptabilité) seraient comblés par des candidats compétents au plan technique.

Cela s'est donc traduit, en 2013, par le recrutement de :

- **Cory Babineau** – Opérateur
- **Shawn Hackett** – Mécanicien industriel
- **Gordon Buck** – Coordonnateur, Électricité/SCADA
- **Michael Asplet** – Directeur des finances et de l'administration



De plus, deux membres clés du personnel technique ont intégré de nouveaux postes :

- **Conrad Allain** a pris la responsabilité des projets d'immobilisations et des aspects techniques des activités d'exploitation en tant que directeur des services techniques;
- **Marc Hebert** s'est vu attribuer des responsabilités supplémentaires liées à l'entretien et à la supervision du personnel, ainsi qu'à l'installation de compostage en tant que directeur de cette installation et de l'entretien.

Nous devons aussi remercier tous les autres membres du personnel pour leur aide et leur contribution pendant cette période de changement. Il s'agit de :

- **Stella Richard** – Adjointe administrative
- **Candace Jonah** – Technicienne de laboratoire
- **Peter Brown** – Chef opérateur
- **Cole Belliveau** – Mécanicien



- **Gordon Buck** – Coordonnateur, Système électrique et SCADA (*absent lors de la photo de groupe*)

- **Ralph Green** – Opérateur
- **Burtis Hayes** – Mécanicien industriel
- **Jordan Welsh** – Opérateur, Compost
- **Lawton Hicks** – Opérateur, Compost
- **Patria Casas** – Spécialiste de procédés

L'un de nos principaux employés, **Valérie Cormier**, nous a quittés en 2013 pour prendre sa retraite. Nous souhaitons donc le remercier pour tout le travail qu'il a fait pendant les 20 années passées au sein de la Commission, relativement au contrôle du système de réseau d'égouts collecteur et des systèmes électriques. Meilleurs vœux à l'occasion de ta retraite, Val!

Enfin, en ma qualité de nouveau directeur général, je tiens à remercier les membres de la Commission qui - en raison de leur engagement - ont grandement facilité mon travail et permis à l'équipe de direction d'avancer rapidement quant aux priorités et aux initiatives clés. Leur soutien, leur précieuse contribution et leurs idées nous ont permis d'accomplir, lors de mes sept premiers mois au sein de la CÉEUGM, ce qui aurait nécessité plusieurs années dans d'autres organisations ou conseils.

Un grand merci donc pour votre soutien et votre engagement à l'égard de la Commission et de ses intervenants.

Prêts pour une année 2014 couronnée de succès!

Bernard LeBlanc, ing.
Directeur général

4.2 PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018

Au cours de l'été 2013, la direction, le personnel et les membres de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton se sont employés avec diligence à élaborer un plan stratégique de cinq ans reflétant les priorités stratégiques de la Commission pour cette période.

Pour ce faire, la CÉEUGM s'est assurée de tenir compte des avis des intervenants et de la collectivité, ainsi que des nouvelles exigences réglementaires et des réalités financières. Après une décennie d'évaluation des étapes souhaitables liées au traitement des eaux usées de la région, les nouveaux règlements fédéraux ont permis de clairement définir les exigences minimales en matière de conformité. En outre, les modes d'utilisation nouveaux et potentiels de la rivière Petitcodiac ont permis l'établissement d'une référence quant aux résultats souhaitables et aux intérêts de la collectivité.



VISION Assurer une intendance environnementale exceptionnelle qui appuie la planification régionale, le développement économique et une meilleure qualité de vie pour les communautés de Dieppe, Moncton et Riverview.

MISSION Effectuer la collecte et le traitement des eaux usées de manière fiable, rentable et respectueuse de l'environnement.

Priorités stratégiques de la CÉEUGM

Minimiser les effets négatifs des opérations de la CÉEUGM sur l'environnement

Devenir un **VÉRITABLE** intendant de l'environnement

Vision et plan commun avec les partenaires municipaux et communautaires

Devenir un **VÉRITABLE** partenaire communautaire

Fiabilité et durabilité à long terme l'infrastructure de la CÉEUGM

Devenir un **VÉRITABLE** chef de file dans la gestion du risque

Viabilité financière et rentabilité à long terme

Devenir un **VÉRITABLE** protecteur des ressources financières

4.3 Actifs existants et état

L'infrastructure de la CÉEUGM est actuellement composée de huit postes de pompage à distance, de 35 km de collecteurs principaux et de tunnels, d'un poste de pompage principal situé à Riverview, de l'installation de traitement des eaux usées (ITEU) également située à Riverview (Outhouse Point), ainsi que d'une installation de compostage située à Moncton, sur une propriété de 140 hectares.

Réseau collecteur

Les 35 km de collecteurs principaux et de tunnels s'étendent de la chaussée, autour du carrefour giratoire, jusqu'au chemin Dover, au nord de la rivière Petitcodiac. Du côté de Riverview, le réseau s'étend de la chaussée au ruisseau Mill. L'ouvrage maître du réseau collecteur est le tunnel de 1 100 m aménagé sous le lit de la rivière entre le parc Bore et le poste de pompage principal. Il possède un diamètre de 1,6 m (5,5 pi) et se trouve à 22 m (72 pi) sous la surface du sol.

Poste de pompage principal



Le poste de pompage principal, situé sur les lieux de l'installation de Outhouse Point (la propriété avait été initialement accordée à un certain Robert Outhouse), est le cœur du réseau collecteur, là où toutes les canalisations se rejoignent, pompant continuellement en direction de l'installation de traitement des eaux usées (ITEU). La structure cylindrique descend à 30 m sous le niveau du sol et culmine à 9 m au-dessus du niveau du sol. C'est comme si on avait enterré un bâtiment de 10 étages.

Installation de traitement des eaux usées (ITEU)

Le bâtiment de prétraitement abrite l'équipement de dégrillage, les chambres de dessablage, l'équipement de dessablage, les stocks d'agents chimiques et l'équipement d'alimentation. Trois bassins de décantation de 39 m de diamètre sont utilisés pour le traitement primaire induit. Le bâtiment d'assèchement abrite des centrifugeuses d'assèchement, des transporteurs à vis, des silos de chaux et de l'équipement polymère, le tout servant à transformer les sous-produits (boues) extraits des eaux usées en une matière première importante pour l'installation de compostage, c'est-à-dire des biosolides.

L'ITEU actuelle, qui a été mise en service en 1994, possède une capacité de 115 000 m³ par jour, ce qui correspond à 25 millions de gallons par jour. Elle a été conçue pour permettre l'exécution d'un traitement biologique dans l'avenir.

Installation de compostage

Le procédé de compostage utilisé par la CÉEUGM combine l'aération par le bas et un système de couverture. La clé du processus de compostage réside dans les proportions du mélange de biosolides et de déchets forestiers, qui comprend principalement de l'écorce et des déchets de bois. Les agents gonflants fournissent une source de carbone et sont essentiels pour assurer une bonne porosité, ce qui favorise la libre circulation de l'air et permet d'obtenir un processus aérobique complet et uniforme.

L'installation actuelle peut traiter 10 000 tonnes de biosolides mélangés à 10 000 tonnes de déchets de bois, représentant en tout 20 000 tonnes de matières à composter par an. L'agrandissement en cours permettra d'augmenter la capacité de 5 000 tonnes de biosolides et de 5 000 tonnes de déchets de bois, répondant ainsi à l'augmentation prévue liée au traitement biologique et permettant de se préparer à la croissance future.

La transformation du compost se fait sur une plateforme asphaltée adjacente. La conception assure la retenue totale de l'écoulement dû aux précipitations et à la fonte des neiges et du lixiviat généré par le processus de compostage.

L'installation produit du compost de type AA, conformément à la norme CAN/BNQ 0413-200/2005 du BNQ (Bureau de normalisation du Québec) (version 2005).

Les membres du public peuvent venir chercher du compost à l'installation de compostage de la rue Delong



4.4 Traitement des eaux usées

En 2013, l'ITEU a traité plus de 23,8 millions de m³ d'eaux usées, ce qui correspond à une moyenne de 65 257 m³ par jour. Avec un tel débit, une piscine hors terre de 8 m de diamètre serait remplie en 90 secondes.

Le procédé de traitement primaire amélioré actuel est conçu pour éliminer les matières solides en suspension. En 2013, le taux d'élimination était de 70,4 %. La demande biochimique en oxygène (DBO) permet de mesurer la matière organique biodégradable que le procédé actuel permet d'éliminer en partie (environ 40 à 45 %). Les travaux de modernisation du procédé de traitement biologique qui sont prévus permettraient d'accroître le taux d'élimination à plus de 95 %.

Environ 2,8 millions de litres de boues et d'eaux grises recueillies dans les collectivités rurales de la région du Grand Moncton (dans un rayon de 50 km) ont aussi été traités à l'ITEU.

Des solides inorganiques comme des particules de sable et de gravier et des matières dégrillées sont retirés lors du traitement préliminaire par l'entremise du dégrillage et du dessablage. Ces solides sont ensuite transportés jusqu'à

l'installation de gestion des déchets, la Corporation des déchets solides Westmorland-Albert de la Commission des services régionaux 7 pour être éliminés.

Le traitement primaire induit utilise des coagulants chimiques pour augmenter la capture des solides décantables. Les boues sont asséchées dans une centrifugeuse pour en augmenter la siccité. On y ajoute ensuite de la chaux pour produire des biosolides stabilisés à la chaux. En 2013, 10 376 tonnes de biosolides ont été transportées de l'ITEU vers l'installation de compostage.

Consommation d'agents chimiques :

- Agent chimique de traitement primaire : 49,906 kg
- Assèchement aux polymères : 12,919 kg
- Hydroxyde de calcium pour le traitement des biosolides : 133,585 kg

La consommation d'électricité en 2013 a été de 5 846 MWh, ce qui correspond à une moyenne de 16 020 kWh par jour, soit la consommation d'environ 350 résidences. Plus de 90 % de l'électricité consommée étaient destinés à l'ITEU.



4.5 Compostage

Les sous-produits du traitement des eaux usées, que l'on appelle biosolides, sont un ingrédient clé utilisé dans l'installation de compostage de la CÉEUGM.

Le traitement des boues à l'ITEU exige un conditionnement avec de la chaux liquide, un assèchement à haute vitesse, puis l'ajout de chaux solide.

À leur arrivée à l'installation de compostage, les biosolides sont mélangés à des déchets végétaux composés d'écorce (provenant de scieries), de sous-produits de la foresterie réduits en poudre, de copeaux de bois et d'autres déchets végétaux.

En 2013, 10 376 tonnes (ou 11 528 m³) de biosolides traités ont été transformés en compost, tout comme 23 057 m³ de déchets végétaux. Le mélange initial a produit 40 andains d'une longueur de 50 m sur la plateforme de compostage. Les andains passent au moins huit semaines sur la plateforme avec aération active, période pendant laquelle ils sont retournés trois fois. Pendant les phases initiales, les andains sont recouverts d'une couverture perméable à l'air et peuvent atteindre une température de 70 °C. Les andains sont ensuite placés en lots de trois sur la plateforme de compostage, où ils sont conditionnés et où on laisse le processus de compostage suivre son cours plus lentement pendant que le compost refroidit. Du début à la fin, le processus s'étend sur un an. Par conséquent, le compost produit en 2013 pourra être utilisé en 2014.

En 2013, le traitement et l'utilisation des produits ont compris l'inspection des tas (lots) de 2012 destinés à être utilisés par le grand public, les paysagistes et les municipalités locales.

Le public a pu venir chercher du compost gratuitement dans les bennes libre-service. Le produit a été vendu aux paysagistes et fourni aux municipalités locales pour qu'elles s'en servent dans le cadre de leurs activités horticoles. Des quantités importantes de compost ont été de plus utilisées par la ville de Dieppe sur des tronçons du sentier de marche et les propriétés adjacentes.

Sommaire de l'utilisation :

Produit de 2012 (utilisable en 2013)	environ 10 300 m ³
Bennes libre-service pour le public	5 000 m ³
Paysagistes	644 m ³
Ville de Moncton	53 m ³
Ville de Dieppe	1 261 m ³
Ville de Riverview	20 m ³
Projets communautaires	160 m ³
Compost utilisé dans un mélange de terre végétale	850 m ³
Usages divers par la CÉEUGM	500 m ³



De façon plus visuelle, la CÉEUGM pourrait charger un train entier d'une longueur de trois kilomètres, et ce, tous les ans. On s'attend à ce que le volume de compost produit continue d'augmenter.

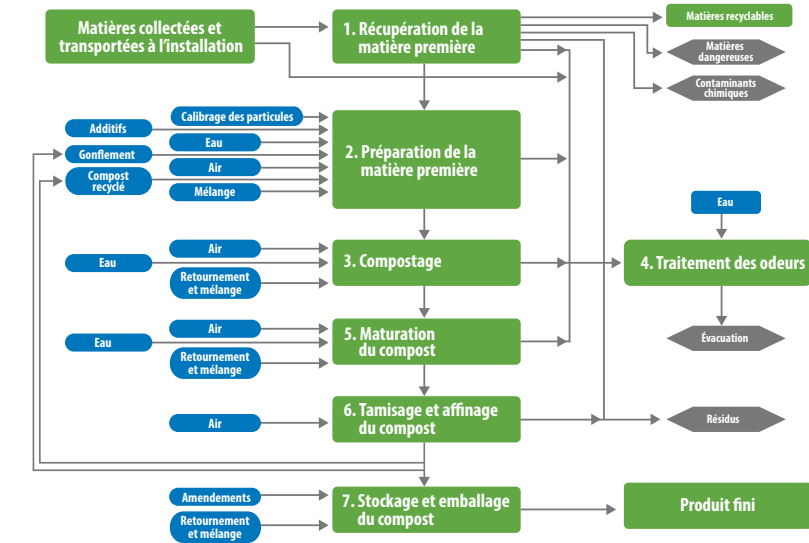
Le produit utilisé comprend les lots 2012-1 à 2012-12, qui ont tous été soumis à des essais de vérification de la qualité. Les lots 2012-9 et 2012-12 n'ont pas encore été utilisés et sont donc disponibles.

Accréditation du BNQ pour le compost

Les activités de l'installation de compostage de la CÉEUGM ont été mises sur pied de sorte à être conformes aux normes du BNQ (Bureau de normalisation du Québec).

Le BNQ est une organisation d'élaboration de normes relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le BNQ a été créé en 1961, et c'est une des quatre organisations d'élaboration de normes reconnues par le Conseil canadien des normes. Il est donc membre du Système national de normes du Canada.

En 2009, la CÉEUGM a obtenu l'accréditation du BNQ pour son compost de catégorie « A ». Cette accréditation relève de la norme CAN/BNQ 0413-200/2005. La catégorie de produit a été augmentée et est passée à « AA » en 2011.



Certification PAQC

La CÉEUGM est membre du Conseil canadien du compost (CCC) ainsi que du Programme d'assurance de la qualité du compost (PAQC). Ce conseil organise des ateliers régionaux et une conférence annuelle. Les exploitants peuvent recevoir leur certification grâce à cette organisation.

Nouveau centre d'exploitation des activités de compostage avec garage



4.6 Ressources humaines et planification de la relève

La CÉEUGM emploie actuellement 16 personnes. Le réseau collecteur, les postes de pompage, l'ITEU et l'installation de compostage sont sous la supervision du directeur général, Bernard LeBlanc, ing.

Il est appuyé par une équipe de direction, les opérateurs de l'ITEU, le personnel responsable de l'entretien des installations mécaniques et électriques, ainsi que par des opérateurs de machinerie lourde à l'installation de compostage. Les procédés et l'élaboration ont lieu sous la supervision d'un spécialiste des procédés et d'un technicien de laboratoire. Un administrateur adjoint voit aux questions financières et administratives courantes.

L'équipe de direction se compose du directeur des finances et de l'administration (maintenant responsable de toutes les activités financières internes), du directeur des services techniques (responsable de la mise en œuvre des programmes d'immobilisations et des activités d'ingénierie), ainsi que du directeur de l'installation de compostage et de l'entretien (qui surveille les activités de compostage ainsi que les besoins généraux liés à l'entretien).



4.7 Information du public

La CÉEUGM joue un rôle de premier plan pour améliorer le niveau de sensibilisation du public à l'importance du traitement des eaux usées et de la protection de l'environnement en général.

On effectue régulièrement de nombreuses visites techniques pour des groupes d'écoliers, des collèges techniques, des universités et d'autres types de groupes. La CÉEUGM tient un site Web fournissant de l'information sur ses activités.



Par le passé, des journées portes ouvertes ont été tenues à l'occasion d'événements clés comme le démarrage de projets majeurs et des anniversaires de projets importants.

Des étudiants universitaires ont exécuté des projets de recherche de premier et de deuxième cycles sous la supervision de membres du personnel de la CÉEUGM.

Le public est invité à s'approvisionner en compost (qualité AA) à notre installation de compostage située sur la promenade Delong. Pour les petites quantités (libre-service), le produit est fourni gratuitement.

4.8 Programme de travaux d'immobilisation

Stratégie à long terme

Une Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme a été mise sur pied en 2010 (R.V. Anderson Associates Limited).

Cette stratégie a été élaborée en fonction des exigences de la stratégie pancanadienne sur la gestion des rejets d'eaux usées municipales du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Pour donner suite à la stratégie du CCME, le gouvernement fédéral a adopté le Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU-2012) en vertu de la Loi sur les pêches.

En 2013, un examen complet des dépenses d'immobilisations à long terme proposées a été mené en coordination avec l'élaboration du plan stratégique de cinq ans. Cela a abouti à la révision des priorités en matière de dépenses d'immobilisations pour mettre l'accent, initialement, sur la conformité au règlement fédéral sur les effluents d'ici à 2020. Un plan d'immobilisations sur 20 ans a donc été élaboré notamment en fonction de cet objectif.

Le programme d'immobilisations sur cinq ans vise à accroître les niveaux de traitement et à améliorer la gestion des débordements d'égouts unitaires. Les projets doivent être mis en œuvre selon un effort concerté afin d'intégrer graduellement de nouveaux actifs tout en continuant à se conformer aux règlements en vigueur. Il a de plus fallu retarder, après les travaux de modernisation de l'ITEU de la

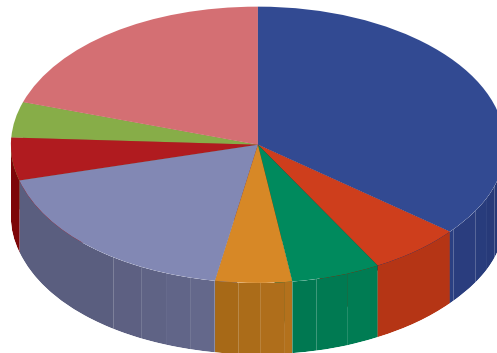
Réseau collecteur

Les principaux éléments de la stratégie à long terme se rapportant au réseau collecteur comprennent un second franchissement de la rivière entre l'avenue Virginia à Dieppe et l'ITEU à Riverview, ainsi qu'un nouveau poste de pompage principal sur l'avenue Virginia.

Ces nouvelles installations d'acheminement permettront à la CÉEUGM de rediriger toutes les eaux usées provenant de la ville de Dieppe directement vers l'ITEU, d'étendre le réseau au secteur Humphrey de Moncton, au secteur « Vision Lands » et à l'extrémité nord de Moncton. Ces secteurs sont tous séparés et contiennent peu d'écoulement direct de surface et peu d'infiltration. Le tunnel principal relié au centre-ville de Moncton est unitaire et dessert la majeure partie de l'est de Moncton et de la section située au sud du boulevard Wheeler. Compte tenu du coût élevé et du caractère complexe de la séparation des égouts dans les secteurs densément peuplés, la CÉEUGM composera avec les débordements d'égouts unitaires (DEU) en recourant à des pompes à débit élevé et à des systèmes de traitement rapide pour réagir aux événements de débit élevé.

CÉEUGM, la construction d'un deuxième tunnel sous-fluvial pour acheminer séparément les eaux usées de Dieppe et de Moncton.

Mise en œuvre des programmes de dépenses d'immobilisations à long terme – 2014 à 2033



- Modernisation du procédé de traitement biologique (73 M\$)
(pour se conformer à la réglementation fédérale d'ici 2020)
- Agrandissement du bâtiment de prétraitement (12.16 M\$)
- Second franchissement de la rivière (12.18 M\$)
- Poste de pompage Virginia (10.44 M\$)
- Installations DEU et pompage à distance (37.51 M\$)
- Traitement DEU (10.5 M\$)
- Installation de compostage (7.82 M\$)
- Autres projets -
Partage des coûts/poste de pompage (41.41 M\$)

Le poste de pompage proposé pour l'avenue Virginia sera composé d'une structure cylindrique souterraine en béton possédant des chambres de réception des eaux usées d'un côté et d'une salle de pompage dans la partie sèche. Il sera conçu pour résister à une inondation de grande ampleur ou à un débordement de la rivière, si cela devait se produire.

Le deuxième franchissement de la rivière consistera initialement en un tuyau de PVC de 600 mm de diamètre à joints fusionnés. Le tuyau sera mis en place par forage directionnel, une méthode minimisant les travaux à effectuer dans les terres humides sensibles.

La conception technique préliminaire liée aux deux projets, y compris les travaux géotechniques et ceux se rapportant à l'environnement, a été achevée en 2012 et en 2013. La CÉEUGM prévoit mettre en œuvre ces deux projets au cours de la période allant de 2018 à 2023, après l'achèvement du projet de modernisation du procédé de traitement biologique à l'usine de traitement des eaux usées.

4.9 Traitement biologique avancé des eaux usées

L'installation de traitement des eaux usées (ITEU) a initialement été construite en fonction d'un processus de traitement primaire avancé induit par des agents chimiques pouvant respecter les limites de rejets imposées par la réglementation. Ces limites doivent être respectées pour que l'installation puisse être exploitée.

Évaluation des risques pour l'environnement

Conformément au nouveau cadre réglementaire, la CÉEUGM devait procéder à une évaluation des risques environnementaux (ÉRE), qui en est maintenant à la phase d'examen par le ministère de l'Environnement provincial et les administrations locales. Cet examen comprend notamment la caractérisation des effluents et l'établissement d'objectifs pour les rejets compte tenu de leur effet sur le cours d'eau qui les reçoit. L'évaluation des risques environnementaux servira à la conception du procédé biologique ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie de traitement des débordements d'égouts unitaires (DEU).

Évaluation de l'impact sur l'environnement

Une évaluation de l'impact sur l'environnement (ÉIE) a été amorcée en 2010 avec le dépôt du document d'enregistrement correspondant. Cette première étape était nécessaire pour présenter l'ensemble du projet (Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme), qui met l'accent sur le traitement et le transport des eaux usées et les éléments de DEU, ainsi que sur les impacts possibles sur l'environnement, les avantages et les mesures d'atténuation. La stratégie a été présentée lors de réunions publiques. À mesure que le projet global avance, des projets individuels seront déposés et soumis au processus de l'ÉIE. Nous organiserons d'autres consultations publiques lors de journées portes ouvertes, en fonction des besoins ainsi que pour des projets ayant un impact direct sur un quartier ou la région.

Usine-pilote de la CÉEUGM pour l'élimination biologique des matières nutritives



Usine pilote

Même si la nouvelle réglementation est entrée en vigueur en juin 2012, la CÉEUGM a évalué des processus afin de déterminer lequel est le mieux adapté et le plus approprié pour respecter les limites imposées par la nouvelle réglementation bien avant cette échéance. Un rapport intitulé Advanced Biological Treatment Process Selection, déposé par Conestoga Rovers & Associates en avril 2010, présente les possibilités, les considérations et les fondements pour la recommandation relative à la mise en

œuvre d'un processus biologique avancé nommé « enlèvement biologique des matières nutritives » (EBMN) selon un procédé Ludzak-Ettinger modifié (MLE) ou aérobie/anoxie/oxydation (A2O).

En 2013, la Commission a mené à bien le programme d'essais-pilotes en association avec Conestoga Rovers & Associates. Ont ensuite été effectués la compilation et l'analyse de toutes les données, la modélisation sur ordinateur de la conception de base, ainsi que le plan du réservoir et la détermination de la capacité de l'équipement.

Conception préliminaire

Le programme pilote ainsi que le travail lié à la conception de base ont servi de cadre à une demande de propositions (DP) auprès de firmes d'ingénieurs-conseils, relativement à la conception préliminaire et à la conception détaillée du projet de traitement biologique avancé. La CÉEUGM a émis la DP en novembre 2013. L'attribution de ce contrat devrait se faire début 2014 pour la phase de conception préliminaire, qui sera suivie de la conception détaillée une fois que la stratégie de financement et d'approvisionnement aura été arrêtée. L'objectif est de mener à bien les travaux d'ici 2018-2019, c'est-à-dire avant l'échéance de 2020. La phase de conception préliminaire du projet portera sur la configuration du réservoir, sur l'examen de l'équipement, sur le contrôle du procédé, sur l'hydraulique, sur la modernisation de l'usine, etc.

Selon le Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RFESAEU) qui a été adopté en 2012, les effluents des installations de traitement des eaux usées ne doivent pas être à létalité aiguë et doivent satisfaire aux conditions suivantes au point de rejet final :

- la demande biochimique en oxygène moyenne de la partie carbonée ne doit pas dépasser 25 mg/l;

- la concentration moyenne des matières solides en suspension totales dans l'effluent ne doit pas dépasser 25 mg/l;
- la concentration moyenne du chlore résiduel total dans l'effluent ne doit pas dépasser 0,02 mg/l;
- la concentration maximale d'ammoniac non ionisé dans l'effluent était inférieure à 1,25 mg/l, exprimée sous forme d'azote (N), à $15\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$.

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) va donc de l'avant avec la phase préliminaire du projet ainsi que les processus correspondants. Ces derniers seront suivis de l'étape de la conception détaillée qui sera fonction des résultats de la préconception et soumise à la stratégie d'approvisionnement et de financement choisie pour la mise en œuvre. À l'issue de la phase de conception, les travaux devraient avoir lieu au cours de la période allant de 2015 à 2019.

Compte tenu des coûts significatifs prévus pour ce projet, qui devraient se situer entre 50 et 80 millions de dollars, la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton considère tous les modèles possibles de construction et d'exécution, qu'il s'agisse de partenariats public-privé, du travail de conception et de construction, des soumissions classiques et des méthodes de construction.

Image de la modification possible du site en raison de la construction d'une station de traitement secondaire d'élimination biologique des nutriments



4.10 Installation de compostage

La CÉEUGM mettra bientôt en service un procédé de traitement des eaux usées biologique avancé capable d'atteindre des taux d'enlèvement très élevés. Les sous-produits du traitement des eaux usées, que l'on appelle « biosolides » sont maintenant complètement utilisés dans notre installation de compostage à grande échelle, où nous fabriquons un produit de qualité AA. La CÉEUGM doit veiller à ce que son système de compostage soit durable, car on prévoit une augmentation de la production de sous-produits.

En 2012, la CÉEUGM a octroyé un contrat pour la construction d'un centre des opérations dont la fonction est d'offrir des installations pour le personnel, des aires pour équipement et une capacité d'entretien d'équipement lourd. On s'attend à ce que le projet soit terminé et à ce que l'installation soit livrée à la CÉEUGM en 2014.

Fin 2013, la CÉEUGM a également attribué un contrat lié à la construction d'une troisième aire de compostage. Cela portera la capacité de traitement total à près de 30 000 tonnes par an, soit près de 15 000 tonnes de biosolides, pour une exploitation sur toute l'année. Ce projet, qui devrait se terminer au printemps 2014, permettra d'accroître la capacité de compostage afin de pouvoir traiter les volumes supplémentaires de boues que générera le procédé de traitement biologique avancé. La CÉEUGM prévoit d'accroître progressivement sa capacité de traitement et de transformation du compost au cours des prochaines années, jusqu'à la fin du projet.



4.11 Durabilité énergétique

Actuellement, la CÉEUGM dépense entre 500 000 \$ et 600 000 \$ par année pour s'alimenter en électricité. Cet argent est remis par la Commission à un tiers fournisseur d'énergie, à savoir Énergie NB. La CÉEUGM a déjà exprimé son désir de devenir un chef de file en matière d'efficacité énergétique en réalisant son objectif d'atteindre la neutralité énergétique dans le cadre de sa Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme.

Pour atteindre cet objectif, la CÉEUGM aura besoin d'une combinaison de mesures d'efficacité énergétique, d'exploitation de sources d'énergie naturelles lorsqu'il est rentable de le faire, ainsi que d'économies d'énergie dans le système de traitement.

Une nouvelle possibilité explorée et mise à l'essai comprend un système de récupération de la chaleur consistant en une technologie de thermopompe pour eaux usées et en un échangeur thermique innovateur à l'usine de traitement des eaux usées de Riverview. Cet équipement a été acheté en 2013 et sera installé et mis en service en 2014.

Un système de récupération de la chaleur générée par les opérations de compostage, à Moncton, qui est également en cours de développement, a été intégré à la construction de notre nouveau centre d'exploitation et complexe de garages. Les perspectives futures comprennent la digestion des boues et la cogénération à partir de biogaz.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité sur les ressources humaines

En 2013, la principale tâche du Comité des ressources humaines a été d'embaucher un directeur général. Bien qu'il s'agisse du poste le plus important de la Commission, celle-ci n'a jamais eu de directeur général depuis sa création en 1983.

La CÉEUGM a donc, avec le concours de Battah & Associés, déterminé les qualifications et rédigé la description correspondantes, puis annoncé le poste au printemps. Elle a ensuite mené des entrevues en mai avec quatre candidats hautement qualifiés avant de recommander l'embauche de Bernard LeBlanc. M. LeBlanc a intégré le poste en juin. Après une période d'essai de six mois, le Comité a évalué son travail puis recommandé à la Commission qu'il intègre le poste de directeur général de façon permanente à compter du 6 décembre 2013.

Le processus qui a mené à l'embauche d'un directeur général a en fait commencé fin 2012 avec la réorganisation administrative recommandée par le Comité. Il s'agissait de supprimer un poste administratif et de modifier un autre poste. Conrad Allain est passé du poste de directeur des opérations à celui de directeur des services techniques. Un troisième poste - celui de conseiller financier - a été

5.2 Comité sur les finances et la gouvernance

L'année 2013 a été une année pleine d'activités pour le comité. Des réunions ont eu lieu avec les vérificateurs, AC Stevenson & Partners, dans le but de passer en revue les états financiers annuels, de discuter de leurs recommandations financières ainsi que pour revoir les résultats de l'année précédente. La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) a adopté les principes comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Le Comité a cherché à embaucher un conseiller financier pour une période déterminée, dans le but de l'aider à préparer le budget annuel et le plan d'immobilisations. La CÉEUGM a par la suite déterminé qu'il serait préférable d'avoir une personne à temps plein à l'interne et a donc créé le poste de directeur des finances et de l'administration, qui a été comblé par Michael Asplet en décembre 2013.

La majeure partie du travail lié aux finances, qui était avant assurée par un cabinet comptable, est désormais réalisée à l'interne. Bien que la Commission possédait déjà un logiciel Simply Accounting, elle a décidé d'installer le logiciel Sage 300, qui est plus efficace. Le matériel et le logiciel, qui ont été achetés en 2013 pour permettre la transition, devraient servir pour tous les rapports de 2014. Les nouveaux outils seront de plus utilisés pour les importants investissements prévus pour les actifs ainsi que la modernisation de l'installation de traitement des eaux usées au cours de la prochaine décennie. Les membres de la Commission reçoivent maintenant les rapports et les états mensuels dans les trois semaines suivant la fin du mois, plutôt qu'un mois plus tard, comme c'était le cas auparavant.

comblé cet été de manière temporaire par contrat, et la décision finale a été mise en veilleuse jusqu'à ce que le directeur général soit en poste et ait la possibilité de déterminer si un comptable devait être embauché à temps plein ou à temps partiel, en fonction des besoins de la Commission liés aux prochains programmes d'immobilisations. En décembre, Michael Asplet a été, sur recommandation du directeur général, embauché comme directeur des finances et de l'administration à temps plein.

Enfin, le Comité sur les ressources humaines a demandé au directeur général de revoir les politiques de la Commission relatives aux ressources humaines, et en particulier les avantages en matière de santé pour les employés et les cotisations, pour faire en sorte que le personnel reste efficace et motivé et que la Commission préserve sa viabilité financière. Il a de plus demandé à Battah & Associés de revoir la politique d'allocation de véhicules de la Commission afin de déterminer si elle reste justifiée et, si besoin est, de la modifier.

Daniel Bourgeois

Président - Comité sur les ressources humaines

En ce qui concerne les dettes de la Commission, celle-ci avait l'habitude, chaque mois, de les revoir, de les approuver et de procéder aux paiements correspondants. En octobre 2013, la CÉEUGM a considérablement modifié ce processus en le déléguant à la direction, sous réserve des contrôles appropriés et dans les limites prescrites. Elle a donc adopté les mesures suivantes : adoption de services bancaires en ligne, c'est-à-dire paiement des fournisseurs par virement électronique; surveillance assurée par le Comité de direction en ayant accès aux comptes et aux opérations bancaires; sommaire mensuel des comptes créditeurs pour permettre les rapprochements.

En outre, le processus d'approvisionnement a été normalisé en adoptant les demandes de propositions, les demandes de devis et les appels d'offres publics. Les achats importants ont été faits par l'intermédiaire du site Web d'approvisionnement de la province du Nouveau-Brunswick (Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick – RPANB).

Un plan stratégique quinquennal et un plan d'immobilisations ont été approuvés et font maintenant partie des outils permanents de planification financière de la Commission. L'élaboration d'un plan d'immobilisations sur 20 ans ainsi que le travail nécessaire à l'horizon prévisionnel ont été entrepris.

Respectueusement soumis

Chanel Michaud

Président – Comité sur les finances et la gouvernance

5.3 Comité de direction

Le Comité de direction se compose du président, du secrétaire, du trésorier et du directeur général (ex officio). Suite à la nomination du nouveau directeur général en juin, le Comité a décidé que les membres se rencontreraient chaque mois, une semaine avant la réunion mensuelle de la Commission. Le but de cette réunion est de fixer l'ordre du jour de la réunion mensuelle.

5.4 Comité technique

Le Comité technique a été créé pour améliorer la communication entre la CÉEUGM et les trois municipalités intervenantes au niveau du personnel technique de génie.

Les membres du Comité sont : Jack MacDonald, ing., ville de Moncton; Jacques LeBlanc, ing., ville de Dieppe; Michel Ouellet, ing., ville de Riverview; Conrad Allain, ing., CÉEUGM, et il est présidé par Bernard LeBlanc, ing., qui est également directeur général de la CÉEUGM. Le président de la Commission, Winston Pearce, ing., a également participé aux travaux du comité en tant qu'observateur et à remplir le rôle de président jusqu'en juillet 2013. Suite aux recommandations d'un tiers, la responsabilité du comité, qui était alors assurée par la Commission, le sera désormais par le directeur général en raison de ses activités qui sont davantage liées aux opérations.

Le comité se réunit une fois par mois, mais il arrive que les réunions soient plus fréquentes ou plus espacées dans le temps, en fonction des besoins liés au traitement des enjeux d'intérêt mutuel. Voici certains des sujets dont le comité a discuté :

- présentation de la stratégie et de la réglementation du Conseil canadien des ministres de l'Environnement;
- mise en œuvre du nouveau Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées;
- stratégie d'intervention liée aux débordements des égouts unitaires;
- présentation et mise en œuvre du projet de loi 56 de la province du Nouveau-Brunswick, mise à jour de la Loi sur l'assainissement de l'environnement;
- plan directeur 2012 du réseau d'égout de la ville de Dieppe;
- grand collecteur de Dieppe (ruisseau Babineau);

Des réunions ont également eu lieu avec les vérificateurs externes, AC Stevenson & Partners, pour traiter les aspects suivants : transfert des services comptables à l'interne, création d'un poste comptable à l'interne et détermination des qualifications, mise en œuvre de systèmes de rapports financiers annuels, examen des états financiers annuels, et examen des recommandations du vérificateur en matière de finances.

Winston Pearce, ing.

Président – Comité de direction

- demande de Dieppe de déplacer la limite de développement dans le secteur du ruisseau Fox, qui exige que la CÉEUGM confirme que ses installations permettent cet agrandissement;
- ponceau du ruisseau Jonathan de la ville de Moncton;
- deuxième franchissement de la rivière Petitcodiac et poste de pompage de l'avenue Virginia;
- acheminement des eaux usées des trois communautés/ CÉEUGM – étude sur la création et la propriété des actifs (étude sur la politique relative à l'égout collecteur) - y compris les limites du territoire pris en charge par la CÉEUGM ainsi que sa participation au partage des coûts des projets avec les municipalités;
- budget d'immobilisations 2014 de la CÉEUGM, plan d'immobilisations sur 5 et 20 ans;
- élaboration de lignes directrices pour le réseau séparatif et le réseau unitaire afin d'être intégrées aux règlements municipaux.

Le Comité a récemment mis l'accent sur la mise au point des recommandations concernant une éventuelle mise à jour de ses responsabilités ou l'examen des situations pour lesquelles le partage des coûts des projets pourrait être envisagé par la Commission. Les réunions du Comité se sont révélées efficaces pour discuter de diverses questions, échanger des informations ainsi que traiter les questions d'intérêt commun, tout en s'assurant de mettre l'accent sur la planification à long terme et les prises de décision.

Respectueusement soumis

Bernard LeBlanc, ing.

Président – Comité technique

6. RAPPORT DU TRÉSORIER

La Commission a dégagé un excédent de 4 812 742 \$ pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2013. En 2012, l'excédent avait été de 4 981 058 \$. L'excédent prévu pour 2013 avait été fixé à 4 742 577 \$.

Si l'on compare les résultats d'exploitation de la Commission au budget pour l'année, on observe que le revenu d'intérêts est très favorable, soit 453 262 \$, par rapport à 245 506 \$ pour l'année précédente. Ce poste budgétaire favorable résulte directement des mesures que la Commission a prises pour repositionner les ressources de trésorerie réservées aux projets d'immobilisations, afin de maximiser le taux de rendement de ces fonds.

Les dépenses réelles de l'usine et d'exploitation sont de 307 310 \$ de plus que les dépenses prévues pour l'année. Cet écart est principalement lié à la révision, par la Commission, de son plan d'immobilisations à long terme ainsi qu'à la décision de retarder la construction d'un second franchissement de la rivière et d'un poste de pompage, pour se concentrer plutôt sur la modernisation de l'installation de traitement afin de respecter la réglementation fédérale d'ici à 2020. Cela s'est traduit par le reclassement du capital en tant que charge, soit 566 194 \$ sur les états financiers.

Le règlement favorable d'un appel lié aux impôts fonciers remontant à 2008 a grandement profité à la Commission. Les postes de dépenses inférieurs au budget comprennent les assurances, les frais divers liés aux véhicules ainsi que les frais de gouvernance et de déplacement. Ces améliorations sont le résultat des efforts permanents de la Commission quant aux catégories de dépenses pouvant être contrôlées.

On a de plus procédé à un ajustement lié aux immobilisations corporelles pour l'exercice précédent, soit 278 964 \$, qui était nécessaire en raison du traitement erroné d'un amortissement en 2011, obligeant à procéder à des ajustements dans les états de 2012 et de 2013.

En résumé, la santé financière de la Commission est excellente. Celle-ci n'a aucune dette à long terme et dispose d'une solide base financière qui lui permettra de réaliser l'un des plus importants projets d'infrastructure municipale du Grand Moncton, lié à la modernisation de l'installation de traitement.

Respectueusement soumis

Chanel Michaud
Trésorier

7. MEMBRES DE LA COMMISSION



BRIAN HICKS

*Représentant
Moncton*

Mandat actuel
jusqu'en
septembre 2014

- Membre de la Commission

CLARENCE SWEETLAND

*Représentant
Riverview*

Mandat actuel
jusqu'en
juillet 2015

- Secrétaire
- Membre du Comité de direction

JULIE THÉRIAULT

*Représentant
Dieppe*

Mandat actuel
jusqu'en
septembre 2016

- Membre de la Commission

WINSTON PEARCE

*Représentant
Riverview*

Mandat actuel
jusqu'en
septembre 2016

- Président de la Commission
- Président du Comité de direction

CHANEL MICHAUD

*Représentant
Dieppe*

Mandat actuel
jusqu'en
septembre 2015

- Trésorier
- Comité sur les finances et la gouvernance
- Membre du Comité de direction

DANIEL BOURGEOIS

*Représentant
Moncton*

Mandat actuel
jusqu'en
juin 2014

- Président du Comité sur les ressources humaines



8. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR 2013

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2013

INDEX

	Page
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS	24
ÉTATS FINANCIERS :	
État de la situation financière	26
État des résultats et de l'excédent accumulé	27
État de l'évolution de l'actif financier net	28
État des flux de trésorerie	29
Résumé des principales conventions comptables et autres informations explicatives	30
Tableaux des exigences de déclaration réglementaires	35

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du président et des membres de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton :

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers joints de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats et de l'excédent accumulé, la variation nette et le flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction et des membres à l'égard des états financiers

La direction et les membres sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes que la direction et les membres jugent nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent du jugement des vérificateurs, notamment de l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs. Lorsqu'ils évaluent ces risques, les vérificateurs considèrent les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes. Une vérification comporte également l'appréciation de l'adéquation des politiques comptables et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards significatives, une image fidèle de la situation financière de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date, selon les Normes comptables Canadiennes pour le secteur public.

Stevenson + Partners
Comptables agréés

Riverview, (N.-B.)
Le 20 février 2014

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE État 1
31 DÉCEMBRE 2013

ACTIFS FINANCIERS

	2013	2012
Fonds en banque - Exploitation	2 098 662 \$	8 288 736 \$
Fonds en banque - fonds de réserve (Résumé 2)	8 534 546	197 431
	10 633 208	8 486 167
Comptes débiteurs		
- Général	19 373	46 520
- Gouvernement fédéral et ses agences (Note 2)	143 790	127 041
- Intérêts courus à recevoir	103 858	51 888
- Autre (Note 3)	280 447	4 427
Placements (Note 4 et Résumé 2)	18 200 000	15 000 000
	29 380 676	23 716 043

PASSIF

Comptes créditeurs et passifs transitoires	526 335	664 724
Retenues de garantie	135 395	244 687
Produits reportés (Note 5)	2 789 963	2 665 891
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (Note 7)	-	79 000
Congés de maladie accumulés (Note 6)	129 758	101 441
	3 581 451	3 755 743
Actifs financiers nets - État 3	25 799 225	19 960 300

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (Note 12)	42 799 925	43 803 339
Frais payés d'avance et dépôts	86 480	109 249
	42 886 405	43 912 588
Excédent accumulé - État 2	68 685 630 \$	63 872 888 \$

APPROUVÉ PAR :

Winston Pearce, *ing, président*

Chanel Michaud, *trésorier*

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

État 2

	2013 Budget (non vérifié)	2013 Réels	2012 Réels
Revenus :			
Frais d'utilisation :			
Ville de Moncton	7 352 919 \$	7 352 919 \$	6 919 360 \$
Ville de Riverview	1 513 998	1 513 998	1 427 032
Ville de Dieppe	2 168 861	2 168 861	1 996 980
	11 035 778	11 035 778	10 343 372
Revenu du camion de vidange et du compost	295 000	244 213	299 453
Revenu d'intérêt	25 000	453 262	245 506
Revenu total	11 355 778	11 733 253	10 888 331
Charges :			
Usine et charges d'exploitation			
Servitude et taxes foncières (Note 3)	350 000	83 552	336 209
Salaires et avantages sociaux	1 366 000	1 376 037	1 195 179
Amortissement des immobilisations corporelles	1 900 701	1 900 701	1 852 603
Électricité	593 000	549 742	501 572
Téléphone	36 000	34 099	32 126
Assurance	205 000	172 906	181 096
Intérêts sur paiements au titre de contrats de location-acquisition	-	-	4 493
Entretien et fonctionnement	1 552 500	1 592 053	1 306 636
Génie-conseil	302 000	404 435	373 247
Projets d'immobilisations abandonnés	-	566 194	-
Frais de véhicules	37 000	29 909	20 974
Divers	92 000	21 068	9 209
	6 434 201	6 730 696	5 813 344
Général :			
Commercialisation et communications	51 000	58 243	4 232
Charges de la Commission	16 000	2 810	1 602
Dépenses de bureau	17 000	59 060	11 317
Déplacements	27 000	19 800	21 000
Gouvernance	26 000	12 571	-
Intérêts et frais bancaires	6 000	5 014	5 130
Honoraires professionnels et conseils	36 000	32 317	50 648
	179 000	189 815	93 929
Total des charges	6 613 201	6 920 511	5 907 273
Excédent annuel	4 742 577 \$	4 812 742	4 981 058
Excédent accumulé au début de l'année, tel que susmentionné		64 151 852	59 170 794
Ajustement de l'exercice antérieur (Note 10)		(278 964)	(278 964)
Excédent accumulé au début de l'année, tel que retraité		63 872 888	58 891 830
Excédent accumulé en fin d'année - État 1 (Note 11)		68 685 630 \$	63 872 888 \$

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
 ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF FINANCIER NET
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

État 3

	2013	2012
Excédent annuel - État 2	4 812 742 \$	4 981 05 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 581 670)	(2 372 589)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 900 701	1 852 603
Pertes liées à la vente d'immobilisations corporelles	13 189	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	105 000	-
Réduction de valeur des biens corporels	566 194	-
	<u>1 003 414</u>	<u>(519 986)</u>
Modification des charges constatées d'avance	22 769	45 545
Modification des actifs financiers nets	5 838 925	4 506 617
Actifs financiers nets en début d'année	19 960 300	15 453 683
Actifs financiers nets en fin d'année - État 1	<u>25 799 225 \$</u>	<u>19 960 300 \$</u>

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

État 4

	2013	2012
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Excédent annuel - État 2	4 812 742 \$	4 981 058 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 900 701	1 852 603
Modification des charges constatées d'avance	22 769	45 545
Modification des produits reportés	124 072	320 188
Autre	(536 956)	417 307
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	<u>6 323 328</u>	<u>7 616 701</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	105 000	-
Pertes liées à la vente d'immobilisations corporelles	13 189	-
Réduction de valeur des biens corporels	566 194	-
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(1 581 670)	(2 372 589)
Encaisse utilisée pour des opérations de capital	<u>(897 287)</u>	<u>(2 372 589)</u>
OPÉRATIONS DE PLACEMENTS		
Achat de placements	(3 200 000)	(15 000 000)
Encaisse appliquée à des opérations de placement	<u>(3 200 000)</u>	<u>(15 000 000)</u>
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette	(79 000)	(25 204)
Encaisse appliquée aux opérations de financement	<u>(79 000)</u>	<u>(25 204)</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	2 147 041	(9 781 092)
Espèces et quasi-espèces en début d'année	8 486 167	18 267 259
Espèces et quasi-espèces en fin d'année	<u>10 633 208 \$</u>	<u>8 486 167 \$</u>
Espèces et quasi-espèces composées de :		
Fonds en banque – exploitation	2 098 662	8 288 736
Fonds en banque – fonds de réserve	8 534 546	197 431
	<u>10 633 208 \$</u>	<u>8 486 167 \$</u>

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

31 DÉCEMBRE 2013

But de la Commission :

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la Loi sur l'assainissement de l'environnement du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, en tant qu'organisme public.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées à Riverview, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

1. Résumé des principales conventions comptables :

Les états financiers de la Commission représentent les déclarations de la direction et ont été dressés selon les Normes comptables Canadiennes, relativement aux agences gouvernementales locales, telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification en la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Commission sont les suivants :

(a) Entité déclarante

Les états financiers présentent les actifs, passifs, revenus, dépenses ainsi que l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'entité déclarante. L'entité déclarante se compose de toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration de ses affaires et ressources, qui sont détenues ou contrôlées par la Commission.

Les opérations entre organisations et les soldes réciproques sont éliminés.

(b) Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 15 novembre 2012 et soumis au ministre des Gouvernements locaux.

(c) Constatation des revenus

Revenus provenant des frais d'utilisation

Les frais d'utilisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Une partie est comptabilisée comme produits reportés (note 5), car elle est payée à l'avance pour une période de 6 mois.

Intérêts et revenus divers

Les intérêts et revenus divers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés sur base d'exercice dans les fonds de réserve. Ils sont comptabilisés dans l'état des fonds de réserve en tant qu'augmentation directe au fonds de réserve.

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

31 DÉCEMBRE 2013

1. Résumé des principales conventions comptables (suite) :

(d) Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Ces estimations sont révisées périodiquement, et tout ajustement nécessaire est porté à l'excédent annuel de la période où il devient connu. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à des risques d'intérêt, de change ou de crédit significatifs en raison de ces instruments financiers.

La Commission est exposée au risque de crédit en raison des comptes débiteurs. La Commission maintient des provisions pour pertes sur créances et minimise le risque de crédit grâce à une gestion du crédit.

(f) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de ces immobilisations. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	- 10 à 60 ans
Installations de traitement	- 10 à 60 ans
Système de collecte	- 10 à 75 ans
Parc	- 10 à 20 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

(h) Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission possède un passif relativement aux congés de maladie, comme cela est indiqué dans la note 6.

2. Montants dus par le gouvernement fédéral et ses agences

	2013	2012
Agence du Revenu du Canada (remboursement de TVH)	143 790 \$	127 041 \$

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

31 DÉCEMBRE 2013

3. Autres débiteurs

La Commission a déjà interjeté appel devant la province du Nouveau-Brunswick sur la question des évaluations foncières pour les années 2008 à 2013. La Commission a fait valoir que les montants d'évaluation des propriétés étaient supérieurs aux valeurs réelles. Au cours de l'exercice financier 2013, cet appel a été réglé et l'évaluation foncière a été recalculée pour les années indiquées précédemment. La somme de 278 440 \$ en rapport à ce qui précède a été incluse dans les autres débiteurs. Comme la décision sur les impôts fonciers payés en trop a été rendue seulement durant l'exercice 2013, le montant a été comptabilisé comme une réduction des charges foncières pour l'année en cours.

4. Placements

Voici les détails des placements détenus par la Commission :

	2013	2012
Certificat de placement garanti <i>(2,14 %, échéance en février 2015)</i>	10 000 000 \$	10 000 000 \$
Certificat de placement garanti <i>(2,14 %, échéance en février 2015)</i>	5 000 000	5 000 000
Certificat de placement garanti <i>(1,694 %, échéance en juillet 2014)</i>	3 200 000	-
	18 200 000 \$	15 000 000 \$

5. Produits reportés

La période de facturation relative aux municipalités correspond aux 12 mois allant du 1^{er} avril au 31 mars.

Au 31 décembre, les produits reportés représentent la part proportionnelle des paiements reçus, pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars.

6. Congés de maladie accumulés

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés ont droit d'accumuler jusqu'à un maximum de 120 jours. Au moment de partir à la retraite ou de démissionner, tout employé ayant travaillé pendant au moins 60 mois et ayant accumulé des congés de maladie recevra une indemnité égale à 50 % du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite ou de la démission.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées à même les revenus généraux lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le passif non capitalisé était de 101 441 \$ au 31 décembre 2012; et de 129 758 \$ au 31 décembre 2013.

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

31 DÉCEMBRE 2013

7. Obligations découlant du contrat de location-acquisition

	2013	2012
Contrat de location-acquisition payable	-	79 000 \$

En janvier 2013, la Commission a acheté l'équipement qui a été loué par le montant de sa valeur résiduelle.

8. Emprunts à court terme et conformité

Encours d'emprunts à court terme

La Commission a obtenu un crédit d'un montant de 50 000 \$ pour une carte de crédit détenue auprès de la Banque de Montréal. La Commission a fixé la limite de la carte de crédit à 10 000 \$. Il s'agit d'une carte de crédit sans garantie qui porte intérêt au taux de 18,4 %. La Commission paie le solde impayé sur la carte de crédit chaque mois.

Conformité aux emprunts à court terme

Au 31 décembre 2013, la Commission n'avait aucun encours d'emprunts à court terme. En conséquence, la Commission respectait tous les coefficients municipaux indiqués ci-dessous.

Emprunt provisoire

Au 31 décembre 2012, la Commission ne possède aucun emprunt à court terme dépassant l'encaisse

Emprunts d'exploitation

Comme le prévoit la Loi sur les municipalités, l'emprunt visant à financer des activités liées aux services publics est limité à 50 % du budget de fonctionnement de la Commission. En 2013, la Commission a respecté ces restrictions.

Emprunts inter-fonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts inter-fonds à court terme soient remboursés l'année suivante, à moins que l'emprunt soit pour un projet d'immobilisation. Les montants payables entre les fonds sont conformes aux exigences.

9. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations de 7 % du salaire des employés. Les employés n'ont pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

10. Ajustement de l'exercice antérieur

Durant l'année, la Commission a établi que l'amortissement enregistré sur certaines des immobilisations corporelles a été calculé de manière incorrecte au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011. En conséquence, les immobilisations corporelles pour 2013, 2012 et 2011 ont été réduites de 278 964 \$. Par ailleurs, l'excédent accumulé au début de l'exercice a été réduit de 278 964 \$ pour les exercices 2013 et 2012 de façon à refléter l'amortissement supplémentaire nécessaire.

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES

31 DÉCEMBRE 2013

11. Excédent accumulé

L'excédent accumulé figurant dans l'état de la situation financière résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des opérations de la Commission jusqu'à la date de fin d'année. L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	2013	2012
Actifs nets financiers	25 799 225 \$	19 960 300 \$
Actifs nets non financiers	42 886 405	43 912 588
	68 685 630 \$	63 872 888 \$

Les actifs nets financiers se composent des flux de trésorerie nécessaires pour les activités quotidiennes et les fonds de réserve détenus pour les dépenses en immobilisations futures (Note 2). Les actifs nets non financiers se composent d'immobilisations corporelles et de frais payés d'avance que la Commission a achetés ou avait construits en date de la fin d'exercice.

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET AUTRES
 INFORMATIONS EXPLICATIVES
 31 DÉCEMBRE 2013

12. Tableau des immobilisations corporelles

	Foncier	Centre des opérations	Installations de traitement	Système de collecte	Parc	Actifs en construction	Total
COÛT							
Solde, début d'année	517 785 \$	2 743 575 \$	44 491 291 \$	33 401 045 \$	1 684 224 \$	3 351 293 \$	86 189 213 \$
Plus :							
Ajouts nets pendant l'année	-	-	-	-	2 722	1 578 948	1 581 670
Cessions pendant l'année	-	-	-	-	(185 394)	(566 194)	(751 588)
Solde, fin d'année	517 785	2 743 575	44 491 291	33 401 045	1 501 552	4 364 047	87 019 295
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Solde, début d'année	-	2 100 722	28 328 783	11 417 186	539 183	-	42 385 874
Plus :							
Amortissement pendant l'année	-	97 230	1 237 583	484 770	81 118	-	1 900 701
Cession d'amortissements cumulés	-	-	-	-	(67 205)	-	(67 205)
Solde, fin d'année	-	2 197 952	29 566 366	11 901 956	553 096	-	44 219 370
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2013	517 785	545 623	14 924 925	21 499 089	948 456	4 364 047	42 799 925
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2012	517 785 \$	642 853 \$	16 162 508 \$	21 983 859 \$	1 145 041 \$	3 351 293 \$	43 803 339 \$

Les immobilisations corporelles en location-acquisition de la Commission, indiquées précédemment, sont comme suit :

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Parc	-	-	-	177,516 \$

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON

TABLEAUX DES EXIGENCES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2013

Le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines informations, à des fins de surveillance, en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes.

1. Rapprochement de l'excédent annuel

	Fonds de fonctionnement	Fonds de capital	Fonds de réserve	Total
Excédent annuel 2013	6 325 239 \$	(1 900 701 \$)	388 204 \$	4 812 742 \$
<i>Ajustements à l'excédent annuel pour les besoins de financement</i>				
Second excédent de l'exercice précédent	3 297 294	-	-	3 297 294
Transferts entre fonds				
Transfert d'exploitation à capital	(1 581 670)	1 581 670	-	-
Transfert d'exploitation à réserve	(11 200 000)	-	11 200 000	-
Projets d'immobilisations abandonnés	566 194	-	-	566 194
Charges d'amortissement	-	1 900 701	-	1 900 701
Paievements pour location/acquisition	(79 000)	-	-	(79 000)
Éléments hors immobilisations	-	-	-	-
Total des ajustements pour 2013 - Excédent annuel	(8 997 182)	3 482 371	11 200 000	5 685 189
2013 - Excédent annuel	(2 671 943) \$	1 581 670 \$	11 588 204 \$	10 497 931 \$

2. État des réserves

	2013	2012
Réserves en capital		
<i>Actifs</i>		
Encaisse	8 534 546 \$	197 431 \$
Intérêts courus à recevoir	103 858	51 888
Placements	18 200 000	15 000 000
Excédent cumulé (déficit)	26 838 404 \$	15 249 319 \$
<i>Revenus</i>		
Intérêts	388 204 \$	171 280 \$
Transferts à partir du fonds d'exploitation	11 200 000	3 348 820
Excédent annuel	11 588 204 \$	3 520 100 \$

COMMISSION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU GRAND MONCTON
 TABLEAUX DES EXIGENCES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES
 31 DÉCEMBRE 2013

3. Budget de fonctionnement selon la comptabilité pour le secteur public

	Operating	Amortization	Other	Transfers	Total
REVENU :					
Frais d'utilisation	11 035 778 \$	-	-	-	11 035 778 \$
Intérêts et divers	320 000	-	-	-	320 000
	11 355 778	-	-	-	11 355 778
CHARGES :					
Usine et charges d'exploitation					
Servitude et impôts fonciers	350 000	-	-	-	350 000
Salaires et avantages sociaux	1 366 000	-	-	-	1 366 000
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(1 900 701)	-	-	1 900 701
Électricité	577 000	-	(16 000)	-	593 000
Téléphone	35 000	-	(1 000)	-	36 000
Assurance	205 000	-	-	-	205 000
Entretien et fonctionnement	1 524 500	-	(28 000)	-	1 552 500
Projets pilotes et améliorations	294 000	-	(8 000)	-	302 000
Frais de véhicules	37 000	-	-	-	37 000
Divers	265 000	-	173 000	-	92 000
	4 653 500	(1 900 701)	120 000	-	6 434 201
Général :					
Commercialisation des bio solides	50 000	-	(1 000)	-	51 000
Dépenses de la Commission	16 000	-	-	-	16 000
Frais de bureau	17 000	-	-	-	17 000
Déplacements	26 000	-	(1 000)	-	27 000
Gouvernance	25 000	-	(1 000)	-	26 000
Intérêts et frais bancaires	6 000	-	-	-	6 000
Honoraires professionnels et conseils	35 000	-	(1 000)	-	36 000
	175 000	-	(4 000)	-	179 000
SERVICES FINANCIERS					
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de capital	4 461 500	-	-	4 461 500	-
Transfert du fonds de capital au fonds d'exploitation	5 363 072	-	-	5 363 072	-
Second excédent de l'exercice précédent	(3 297 294)	-	-	(3 297 294)	-
	6 527 278	-	-	6 527 278	-
	11 355 778	(1 900 701)	116 000	6 527 278	6 613 201
EXCÉDENT ANNUEL	- \$	1 900 701 \$	(116 000 \$)	(6 527 278 \$)	4 742 577 \$



Greater Moncton Sewerage Commission
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton

355, ch. Hillsborough
Riverview N.-B. E1B 1S5
Canada

Tél.: 506-387-7977
Télec.: 506-387-7389
information@gmsc.nb.ca
www.gmsc.nb.ca